

info - Canada - Plus de sépulture religieuse après une euthanasie

Author : Rédaction RC

Categories : [Eglise universelle](#), [En Une](#)

Date : 4 octobre 2016



D'après [le journal La Croix](#) (Clémence Houdaille), "les évêques canadiens refusent les funérailles religieuses à ceux qui ont choisi l'euthanasie. Les évêques des diocèses canadiens d'Alberta et des Territoires-du-Nord-Ouest ont publié des directives à propos du suicide assisté et de l'euthanasie [dans un document publié le 14 septembre 2016](#)." Selon ce texte, lorsque des personnes malades font connaître publiquement leur volonté de mettre fin à leurs jours par euthanasie ou par suicide assisté, « *il ne sera pas possible de célébrer des funérailles chrétiennes* » au lendemain de leur décès, énoncent les six évêques catholiques de l'Alberta et des Territoires-du-Nord-Ouest dans cette série de directives remises aux prêtres de leurs diocèses.

« Une telle demande doit être gentiment mais fermement refusée »

Si la famille du défunt n'a pas encouragé le recours à l'aide médicale à mourir et « *à condition que cela ne provoque pas de scandale public, les rites des funérailles peuvent alors être célébrés* », précisent toutefois les évêques, appelant à être attentif à ne pas transformer les funérailles en une « *occasion de célébrer la décision de la personne aimée de mourir par*

suicide assisté ou par euthanasie ». « *Cela serait véritablement scandaleux* », puisque la cérémonie religieuse serait interprétée « *comme un encouragement pour d'autres à recourir à ce mal* », poursuivent-ils, prévenant qu'« *une telle demande doit être gentiment mais fermement refusée* ».

L'Église accorde pourtant des funérailles chrétiennes aux personnes qui, apprend-on après leur décès, se sont suicidées, reconnaissent les signataires de ces directives, [d'après la radio chrétienne Radio VM](#). Dans ces cas, « *nous ne pouvons pas juger les raisons qui ont mené un individu à prendre cette décision, pas plus que nous ne connaissons les dispositions de son cœur* », écrivent-ils. Par contre, dans le cas de l'aide médicale à mourir, le consentement de la personne est préalable à son décès. La personne doit être consciente que son geste « *est contraire à la foi chrétienne* ».

« Reconnaître une décision qui l'a entraînée à poser un geste contraire à la foi chrétienne »

En refusant la tenue de funérailles religieuses, le but de l'Église n'est pas de punir la personne décédée mais bien « *de reconnaître sa décision, une décision qui l'a entraînée à poser un geste contraire à la foi chrétienne* », expliquent encore les évêques des diocèses d'Edmonton, Calgary, Grouard-McLennan, Saint-Paul et Mackenzie-Fort Smith.

Ce texte s'intéresse aussi au sacrement des malades. Dans le cas des personnes mourantes qui demandent l'euthanasie, les prêtres doivent « *implorer avec délicatesse et fermeté la personne malade* » de renoncer à ce recours. « *Si elle maintient sa décision, l'onction ne peut être offerte* », écrivent les évêques.

Avant l'adoption du projet de loi, l'archevêque canadien d'Ottawa, Mgr Terrence Prendergast, avait déjà souligné que ceux qui demandaient à mourir ainsi n'étaient pas en mesure de recevoir les derniers sacrements. « *Demander à être tué est gravement désordonné et constitue un rejet de l'espoir que le rite (de l'onction des malades, NDLR) demande et essaie d'apporter* », avait assuré l'archevêque d'Ottawa, Mgr Terrence Prendergast, dans une interview à l'agence *Canadian Catholic News* reprise par la presse spécialisée le 27 février 2016.

Par ailleurs ([source](#)), l'Assemblée plénière 2016 de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) a débuté hier et se poursuivra jusqu'au 30 septembre au Centre Nav Canada, à Cornwall, en Ontario. La réunion est présidée par Mgr Douglas Crosby, O.M.I., évêque de Hamilton et président de la CECC, qui a présenté son rapport annuel pendant la séance d'ouverture. En cette première journée de réunion, les évêques ont principalement réfléchi aux conséquences de la loi C-14, qui a légalisé le suicide assisté et l'euthanasie au Canada. Son Éminence le cardinal Willem Eijk, archevêque d'Utrecht, aux Pays-Bas, a donné une conférence sur les répercussions sociales et culturelles de la légalisation du suicide assisté et de l'euthanasie aux Pays-Bas et ailleurs. La journée a commencé par la célébration de l'Eucharistie, présidée par Mgr Crosby avec la participation de l'école secondaire catholique Holy Trinity.

[Source](#) Belgicatho